

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération**  
**n° 2008.02.050**

**Nautilus : adhésion  
au dispositif Pass  
16 du Conseil  
Général**

**LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS : ADHESION AU DISPOSITIF PASS 16 DU CONSEIL GENERAL**

Le conseil général renouvelle pour l'année scolaire 2007/2008 sa mesure d'aide financière destinée à favoriser la pratique des loisirs en direction des étudiants et des apprentis.

Pour ce faire, il remettra aux bénéficiaires un chéquier « Pass 16 » d'une valeur de 50 € composé de :

- 2 chèques de 5 € destinés à la pratique d'activités culturelles
- 2 chèques de 5 € destinés à la pratique d'activités sportives
- 4 chèques de 6 € pour l'achat de livres, multimédia
- 2 chèques de 3 € pour le cinéma.

La ComAGA est sollicitée par le conseil général afin d'adhérer à ce dispositif pour la pratique d'activités sportives au centre nautique patinoire NAUTILIS.

Un projet de convention a été établi afin de définir les modalités contractuelles, les conditions de diffusion et de remboursement des chèquiers « Pass 16 » entre le département de la Charente, la société CHEQUE LIRE (titulaire du marché) et les différents partenaires.

Les chèques « Pass 16 », acceptés comme titre de paiement, seront adressés par le partenaire, accompagnés d'un bordereau de remboursement, au siège de la société LE CHEQUE LIRE. Leur date de validité a été arrêtée au 31 août 2008.

Le remboursement des chèques sera équivalent à leur valeur faciale, aucun frais n'étant appliqué. Celui-ci sera réalisé aux alentours du 10 de chaque mois par virement sur le compte de dépôts de fonds de la régie de recettes Nautilus.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 7 février 2008,

**Je vous propose :**

**D'ADHERER** au dispositif « Pass 16 » proposé par le conseil général pour la pratique d'activités sportives au centre nautique patinoire NAUTILIS des étudiants et des apprentis, pour l'année scolaire 2007/2008,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le conseil général de la Charente et la société CHEQUE LIRE.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 mars 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>06 mars 2008</b>